

**Assemblée générale**

Distr. générale  
11 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-huitième session**

Point 12 de la liste préliminaire\*

**Rapport du Conseil économique et social****Le rôle de l'administration publique dans l'application  
de la Déclaration du Millénaire****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Dans la résolution 57/277 qu'elle a adoptée à sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport complémentaire sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire. Les organisations et organes internationaux ont donc été invités à donner des éléments d'information sur : a) les initiatives spécifiques qui avaient été prises pour améliorer la capacité du secteur public dans les États Membres afin d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; b) les pratiques novatrices et fructueuses contribuant directement à ces objectifs. Au vu des renseignements obtenus jusqu'ici, cinq grands domaines d'intervention semblent favoriser l'accomplissement de progrès par rapport aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir : i) la décentralisation; ii) la transparence et l'obligation de rendre des comptes; iii) la « gouvernance engagée » ou la prise en compte des points de vue des citoyens dans la politique gouvernementale; iv) l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC); et v) le renforcement des capacités en matière de statistique. Les efforts de réforme qui sont déployés dans les quatre premiers domaines ont des effets cumulatifs tendant à transformer l'administration publique traditionnelle en un secteur public ouvert, favorisant la participation et la conclusion de partenariats. Quant au renforcement des capacités statistiques, il s'agit d'une nécessité sectorielle. L'Organisation entend analyser régulièrement les meilleures pratiques afin de favoriser leur diffusion à travers un transfert des connaissances, tout en offrant aux États Membres des services d'assistance technique et de conseil limités pour renforcer leurs capacités.

\* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.

## Table des matières

|                                                                           | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Introduction .....                                                     | 1–2                | 3           |
| II. Programmes et organes des Nations Unies .....                         | 3–25               | 3           |
| A. Département des affaires économiques et sociales .....                 | 3–20               | 3           |
| B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ..... | 21–22              | 8           |
| C. Programme des Nations Unies pour les établissements humains .....      | 23–25              | 8           |
| III. Commissions régionales des Nations Unies .....                       | 26–53              | 9           |
| A. Commission économique pour l’Afrique .....                             | 26–31              | 9           |
| B. Commission économique pour l’Europe .....                              | 32–38              | 10          |
| C. Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes .....     | 39–47              | 12          |
| D. Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale .....         | 48–53              | 13          |
| IV. Institutions spécialisées des Nations Unies .....                     | 54–72              | 15          |
| A. Organisation internationale du Travail .....                           | 54–58              | 15          |
| B. Banque mondiale .....                                                  | 59–65              | 16          |
| C. Fonds monétaire international .....                                    | 66–72              | 19          |
| V. Mesures novatrices et domaines présentant un intérêt commun .....      | 73–78              | 20          |
| VI. Conclusions et recommandations .....                                  | 79–81              | 21          |

## **I. Introduction**

1. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire (A/57/262-E/2002/82). Elle a ensuite adopté la résolution 57/277, dans laquelle elle prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport complémentaire sur la question à sa cinquante-huitième session. Les organisations et organes internationaux ont donc été invités à fournir des éléments d'information sur : a) les initiatives prises pour améliorer la capacité de l'administration publique des États Membres d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; et b) les pratiques novatrices et fructueuses qui ont contribué directement au renforcement des capacités.

2. Au sein du système des Nations Unies comme à l'extérieur, un grand nombre d'organismes internationaux ont répondu à cette demande, à savoir le Département des affaires économiques et sociales (DAES), la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Deux organisations internationales coopérant avec le DAES ont également communiqué de précieux éléments d'information. On trouvera ici un résumé de toutes ces contributions.

## **II. Programmes et organes des Nations Unies**

### **A. Département des affaires économiques et sociales**

3. La Déclaration du Millénaire et plusieurs conférences des Nations Unies ont mis en lumière le rôle essentiel de la gouvernance dans la prestation de services à la plupart des personnes défavorisées, l'application de la législation relative aux droits de l'homme, l'amélioration de la participation des femmes au développement et la protection de l'environnement. Il est largement admis que la pauvreté est moins étendue et moins extrême dans les sociétés caractérisées par la bonne gouvernance et la transparence. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES) s'est efforcé de recentrer les débats intergouvernementaux sur les problèmes concernant la gouvernance et l'administration publique et d'encourager l'échange d'information sur les pratiques qui se sont avérées efficaces. Le Centre d'administration du développement des Caraïbes (CARICAD) et le Centre des Nations Unies pour le développement régional, deux organismes internationaux qui coopèrent avec le DAES, viennent également en aide aux gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la gouvernance et réformer l'administration publique.

#### **Renforcement des institutions et des systèmes de gouvernance**

4. Partout dans le monde, des gouvernements en quête d'amélioration s'efforcent de trouver les moyens de rendre les institutions plus participatives, de les décentraliser et de faire en sorte qu'elles répondent davantage aux besoins des

sociétés aux niveaux local, régional et mondial. Dans de nombreux pays, les populations locales et divers acteurs participent désormais à la prise de décisions, qui n'est plus le monopole du gouvernement central ou de quelques institutions du secteur public. Le DAES soutient ces efforts en encourageant la participation des représentants de l'administration centrale et locale, du secteur privé et de la société civile aux séminaires, conférences, ateliers et autres réunions organisés aux niveaux mondial, régional, national et local. Le quatrième Forum global sur la réinvention du rôle de l'État, organisé à Marrakech (Maroc), en décembre 2002, par le Gouvernement marocain avec l'appui du DAES, en est un exemple emblématique.

5. Il est essentiel pour l'efficacité des initiatives gouvernementales que le secteur public soit à même d'attirer et de retenir un personnel hautement qualifié, en assurant son perfectionnement et en exploitant pleinement ses compétences. C'est un des points soulignés par le Comité d'experts de l'administration publique de l'Organisation des Nations Unies lors de sa première session à New York (22-26 juillet 2002) [voir ci-dessous]. Le Comité a également considéré que le premier *World Public Sector Report* sur la mondialisation et l'État constituait un précieux instrument pour accomplir des progrès et atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Comité a renouvelé cet éloge à sa deuxième session (New York, 7-11 avril 2003) et a demandé au DAES de poursuivre sa publication en série du rapport, en mettant l'accent sur les nouveaux problèmes qu'il porterait à son attention.

6. L'efficacité de la fonction publique est essentielle pour le bon déroulement des activités de planification, d'application, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes ayant trait aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Au cours des dernières années, il semble que le service public soit devenu dans de nombreux pays un secteur moins attractif pour les nouveaux demandeurs d'emploi les plus qualifiés. Plusieurs pays s'efforcent donc de moderniser la fonction publique pour attirer et retenir les meilleurs éléments. L'Organisation des Nations Unies a décidé de reprendre une initiative des pays africains et de célébrer le 23 juin la Journée des Nations Unies pour la fonction publique. La création du prix Champion du service public décerné par l'ONU est une autre manifestation des efforts déployés pour redorer l'image du service public.

7. De nombreux pays voient dans la décentralisation de l'État une mesure structurelle et pratique donnant aux collectivités locales les moyens de lutter contre la pauvreté, le mauvais état de santé ou l'analphabétisme, entre autres. La décentralisation est de plus en plus perçue comme un instrument de responsabilisation politique, la base d'une démocratisation durable et une initiative permettant d'offrir des services efficaces et adéquats. Lors de la réunion du Groupe spécial d'experts sur les innovations en matière de gouvernance et d'administration publique pour lutter contre la pauvreté, qui s'est tenue en février 2003 à Salvador de Bahia (Brésil), la décentralisation de l'État pour renforcer le pouvoir d'action des individus a été considérée comme une stratégie de réduction de la pauvreté méritant l'attention.

### **Gestion des connaissances**

8. Pour permettre aux États Membres de s'acquitter plus facilement des obligations qui leur incombent au titre de la Déclaration du Millénaire, le DAES met l'accent sur les nouveaux impératifs de la société du savoir et s'efforce d'aider les

gouvernements à tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration publique en développant l'administration en ligne et les différents modes d'acquisition des connaissances à l'échelle nationale et en améliorant la gestion du savoir au sein du gouvernement.

9. L'administration en ligne constitue un précieux outil pour ce qui est de la réforme de l'administration publique, de la bonne gouvernance et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Afin d'en optimiser les avantages et de réduire au maximum les risques d'échec, le DAES établit un ensemble de notes d'orientation et de rapports sur les principales questions d'actualité et les futurs enjeux en ce qui concerne l'administration en ligne, et il met au point des outils analytiques à partir des enseignements tirés à l'échelle mondiale et de sa propre expérience en matière de coopération technique et d'offre de conseils.

10. Les progrès récents dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont ouvert de nouvelles possibilités pour l'Afrique en ce qui concerne l'administration publique en particulier et l'exercice du pouvoir en général. La Commission e-Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui s'intéresse à tout un éventail de questions liées à l'exploitation des technologies de l'information et de la communication, allant des grandes orientations aux applications en ligne, illustre l'importance donnée à l'amélioration de la capacité des États africains de s'appuyer sur les technologies de l'information et de la communication pour gagner en efficacité. Profitant de cette tendance, le DAES a lancé, en partenariat avec le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD) et le NEPAD, une initiative pour le passage de l'Afrique à l'ère numérique (<[www.e-africa.org.za](http://www.e-africa.org.za)> et <[www.unpan.org/e-africa2002](http://www.unpan.org/e-africa2002)>) et organisé le premier atelier régional sur le renforcement des capacités en matière de gouvernance en ligne en Afrique, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) (28-31 octobre 2002).

### **Renforcement des capacités d'administration socioéconomique**

11. S'il se consacre essentiellement à la promotion de la réforme, du dialogue et de l'échange d'information, le DAES essaie également, à travers des activités de coopération technique choisies, de renforcer l'administration publique pour la rendre plus attractive et proche des individus. À cet égard, les quatre projets exposés ci-après méritent une attention spéciale, dans la mesure où ils sont presque entièrement consacrés à de nouvelles initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance socioéconomique.

12. Au Sri Lanka (Atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire – projet SRL/03/002), le DAES, en partenariat avec le PNUD, aide la Division chargée du suivi et de l'examen des progrès accomplis du Ministère de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques, à devenir un centre d'excellence dédié au dialogue, à l'échange d'information et aux activités de suivi sur les politiques de lutte contre la pauvreté, notamment pour favoriser la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

13. Le Gouvernement du Burkina Faso (Vers une synthèse des initiatives prises en matière de développement – projet BKF/00/001) a invité les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD et le DAES, à mettre au point un projet visant à renforcer ses capacités en matière de gouvernance socioéconomique et, en

particulier, à permettre au secteur public de prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les institutions nationales recevront donc un appui pour i) mettre en place des systèmes de suivi et d'analyse de la pauvreté; ii) mener une étude prospective nationale à long terme, compte tenu des sujets de préoccupation exprimés dans la Déclaration du Millénaire; et iii) aider les différents ministères à améliorer leurs capacités de lutte contre la pauvreté, notamment en ce qui concerne le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSPR) et les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

14. Le DAES a apporté une aide au South Asia Centre for Policy Studies (SACEPS) – un réseau de la société civile sud-asiatique – dans l'élaboration et l'application de la Charte sociale sud-asiatique. Le SACEPS est une importante association de la société civile qui encourage la coopération régionale entre ses membres et s'efforce de faire le lien entre les gouvernements et les citoyens en ce qui concerne les principales orientations. Le soutien apporté par le DAES devrait renforcer le dialogue entre les citoyens et les gouvernements et contribuer à la diffusion du concept de « gouvernance engagée » dans le cadre de la gestion du développement.

15. Le projet d'assistance préparatoire en matière de réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne (RAF/02/010) mis en oeuvre par le DAES en association avec le PNUD prévoit la formulation d'une politique économique permettant de lutter contre la pauvreté en Afrique subsaharienne. La phase préparatoire de cette assistance comprend deux volets : définir la manière dont les différents acteurs peuvent participer et donc soutenir les gouvernements dans leur lutte contre la pauvreté, et identifier les institutions de la société civile menant des activités de recherche en Afrique subsaharienne qui peuvent collaborer avec le système des Nations Unies et devenir des partenaires dans l'exécution du projet. Ainsi, le projet a pour objectifs premiers le renforcement des capacités et la conclusion de partenariats avec des instituts de recherche en Afrique subsaharienne afin de trouver de nouvelles approches dans la lutte contre la pauvreté.

### **Besoins spécifiques**

16. En 1980, les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont créé le Centre d'administration du développement des Caraïbes (CARICAD), organisation intergouvernementale régionale chargée d'aider les gouvernements à mettre à niveau leurs capacités d'encadrement s'agissant de l'analyse des politiques publiques et de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes de réforme du secteur public. La coopération du DAES a grandement contribué au renforcement institutionnel du CARICAD en tant qu'institution de la CARICOM spécialisée dans l'administration publique et la gestion du développement. Le forum organisé régulièrement pour permettre un échange de données d'expérience entre les ministres des différents gouvernements, les responsables des secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les universitaires, les donateurs et les organismes de développement facilite le transfert des connaissances, la prise de conscience et l'acquisition des compétences nécessaires au développement des institutions publiques des Caraïbes qui jouent un rôle vital sur la voie des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

17. Dans le cadre d'un programme de coopération technique financé par le Gouvernement italien, le CARICAD a organisé dans les lieux suivants une série de consultations avec l'aide du DEAS : Trinité-et-Tobago (en mai 2000, sur l'État au troisième millénaire – Renforcement des capacités des petits États des Caraïbes dans les domaines de l'administration publique, de la gouvernance et de la coopération régionale); Rome (en octobre 2000, sur les pratiques optimales et les expériences novatrices en ce qui concerne le renforcement des capacités et la coopération pour le développement); Jamaïque (décembre 2001, sur la gouvernance en ligne et les technologies de l'information et de la communication dans la gestion du secteur public); et Grenade (janvier 2003, sur les stratégies d'administration en ligne). Ces quatre consultations ont permis de mieux faire comprendre aux dirigeants des pays membres l'importance de la réforme du secteur public et de la restructuration de l'administration et de les mobiliser davantage.

### **Partenariats pour le renforcement des capacités en matière de décentralisation**

18. Le Centre des Nations Unies pour le développement régional à Nagoya (Japon) a pour mandat de favoriser le renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne la planification et la mise en oeuvre du développement régional. Le DAES soutient les activités du Centre, qui a été créé en 1971 dans le cadre d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement japonais.

19. Le Centre s'emploie par ses projets à renforcer l'administration centrale et locale dans les pays en développement afin d'améliorer l'offre de services à l'échelle locale. Son trente et unième séminaire international de formation sur le développement régional a par exemple permis d'améliorer les compétences des employés de niveau intermédiaire du secteur public de plusieurs pays en développement. En Namibie, en collaboration avec les organisations partenaires, le Centre a organisé une série d'ateliers de formation qui ont permis de créer un noyau de ressources humaines dans des domaines clefs du programme de décentralisation. En Colombie, le Centre soutient activement le Bureau de planification régionale Bogota-Cundinamarca dans la mise en oeuvre d'un projet visant à élargir l'accès de la population – et en particulier des plus vulnérables – aux services sociaux. Ce projet, lancé il y a trois ans, a attiré l'attention de plusieurs institutions en Colombie et dans d'autres pays d'Amérique latine.

20. En collaboration avec le Gouvernement malaisien, le Centre a organisé un stage de formation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour renforcer les capacités propres des pays africains. Cette fructueuse initiative de coopération Sud-Sud a permis d'améliorer les compétences et les connaissances des participants en ce qui concerne le développement et les applications des TIC. En analysant en détail l'expérience malaisienne des TIC, les participants ont été à même de a) mieux apprécier les avantages présentés par les TIC pour le renforcement des capacités nationales de développement socioéconomique; b) définir les conditions d'une adoption bénéfique des TIC; et c) repérer les obstacles à l'exploitation des TIC et les mesures politiques qu'il convient de prendre pour les éliminer.

## **B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

21. Les activités menées par la CNUCED en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités ont pour but de contribuer à la consolidation de l'infrastructure du secteur public, du point de vue institutionnel et sur le plan des ressources humaines, dans le domaine du commerce. Ces activités visent avant tout les ministères du commerce et des affaires étrangères et recourent à un certain nombre de projets, s'agissant notamment du Programme commun d'assistance technique intégré pour certains des pays les moins avancés et d'autres pays en développement (JITAP), le projet africain, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les projets liés à l'adhésion et la diplomatie commerciale. Exécuté par la CNUCED en association avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (CCI), le programme JITAP I a été lancé en 1996 pour permettre de mieux comprendre les résultats des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et de prendre les mesures voulues.

22. La CNUCED s'attache surtout au huitième objectif de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire, relatif au partenariat mondial pour le développement. Le programme de la CNUCED concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette a pour but de renforcer les capacités des services chargés de la gestion de la dette dans les pays en développement ou en transition. La mise en place d'un système informatisé standard de gestion de la dette permettant de consigner, de suivre et analyser la dette publique dans les services compétents des ministères des finances ou des banques centrales constitue un des principaux objectifs. Les fonctionnaires suivent une formation et reçoivent l'assistance requise pour exploiter efficacement le système qui leur permet d'établir une base de données complète et à jour sur la dette, de produire des statistiques précises en temps opportun et de mener les analyses appropriées.

## **C. Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

23. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est le centre de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour le suivi des progrès accomplis sur la voie de l'objectif de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire consistant à « améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020 » (objectif 7, cible 11). ONU-Habitat mène à bien des campagnes, des programmes d'envergure mondiale, des projets de coopération régionale et technique et d'autres initiatives visant à renforcer l'administration des villes, dans l'espoir de parvenir ainsi à améliorer la vie des habitants des taudis. Les stratégies proposées par le Secrétaire général dans son Plan de campagne (A/56/326) pour atteindre l'objectif de « Villes sans taudis ni bidonvilles » consistent notamment à s'assurer l'appui de la communauté internationale pour que des services sociaux de base comme l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement soient fournis aux pauvres des villes; veiller à ce que la planification et la gestion de l'environnement urbain s'inscrivent toujours dans une démarche intégrée et participative et garantir la qualité de l'administration des villes et de leur aménagement en forgeant des partenariats entre les secteurs public et privé.



24. ONU-Habitat a lancé deux campagnes mondiales pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans les villes, à savoir la Campagne mondiale pour une bonne gestion des affaires urbaines et la Campagne mondiale des modes d'occupation du logement sûrs. Dans le Plan de campagne du Secrétaire général, la bonne administration des villes et la sûreté d'occupation des logements sont considérées comme des points essentiels pour le succès de l'initiative « Villes sans taudis ni bidonvilles ». Des campagnes ont été lancées à l'échelle nationale au Nigéria, en Inde, aux Philippines, en Jamaïque et en Namibie et les préparatifs sont en cours au Burkina Faso, au Sénégal, en Ouganda, au Maroc, en Indonésie, en Thaïlande, au Népal, aux Fidji, au Brésil, au Pérou, en Colombie, en Asie occidentale (en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et en Europe du Sud-Est.

25. ONU-Habitat publie le *Rapport mondial sur les établissements humains*, évaluation biennale de l'état des établissements humains dans le monde et le rapport sur *L'État des villes dans le monde*, publication biennale consacrée aux nouveaux problèmes et aux nouvelles tendances dans les villes. Ces deux rapports constituent de précieuses sources d'information sur l'état d'avancement de la réforme de l'administration locale. Le *Guide pour l'évaluation de la cible 11 : améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles* établi par ONU-Habitat offre une méthodologie concrète pour mesurer les progrès accomplis.

### III. Commissions régionales des Nations Unies

#### A. Commission économique pour l'Afrique

26. L'objectif premier de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le domaine de la gouvernance est de favoriser l'émergence et le maintien d'États viables s'efforçant de généraliser la croissance et le développement durable et de lutter contre la pauvreté.

27. Un ensemble complet d'indicateurs correspondant à trois instruments de recherche est actuellement utilisé dans une trentaine de pays africains. Ces indicateurs permettent de saisir d'importantes données sur la gouvernance, et notamment sur la représentation politique, l'efficacité des institutions et la définition des responsabilités, la gestion économique et la direction des entreprises. La mise en valeur et la diffusion des meilleures pratiques à l'échelle nationale permet de donner une image synoptique, complète et globale de la bonne administration en Afrique. Encore plus important, cette initiative facilite l'identification des insuffisances et des lacunes institutionnelles et donne aux décideurs les éléments d'information dont ils ont besoin pour formuler les stratégies d'intervention qui s'imposent.

28. Un rapport sur l'éthique et la responsabilité pour une amélioration des prestations de services dans le secteur public a été soumis au Comité du développement humain et de la société civile comme document de travail à sa deuxième session, organisée par la CEA en mai 2003. Ce rapport offre des lignes directrices pour mettre en place des systèmes de prestation de services en Afrique et renforcer l'éthique et la responsabilité dans le secteur public. Il comprend également une description des meilleures pratiques dans les autres régions en développement,

notamment en ce qui concerne l'éthique et la responsabilité, qui pourraient éventuellement être adoptées en Afrique.

29. Une étude sur l'interaction entre les secteurs public et privé a également été menée. Elle a été l'occasion d'examiner les partenariats entre les secteurs public et privé en Afrique et de mettre l'accent sur les politiques et les engagements permettant d'instaurer un environnement propice à la croissance du secteur privé. On devrait par ailleurs assister à un renforcement des investissements et du commerce intra-africains grâce aux résultats de cette étude.

30. Une publication à caractère technique sur les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne les réformes apportées à la gestion du secteur public a été utilisée comme document de travail par un groupe spécial d'experts à l'occasion d'une réunion qui s'est déroulée sur ce même thème en mai 2003, à Addis-Abeba. Cette étude recensait les réformes de la fonction publique réussies dans les pays africains et dans d'autres pays. Ce type d'initiative peut aider les décideurs à améliorer leur stratégie de réforme de la fonction publique pour que les services publics en Afrique soient plus efficaces.

31. La CEA a organisé plusieurs séminaires et ateliers sur le suivi de la gouvernance administrative et l'amélioration des résultats du secteur public auxquels elle a participé, notamment des ateliers sur l'éthique et la responsabilité pour améliorer l'efficacité et les résultats du secteur public (Ouganda, 2000); la mondialisation, la gouvernance et le secteur public (Afrique du Sud, 2000); et la surveillance des élections : une stratégie d'alerte rapide et de renforcement des capacités en matière de gouvernance (Maroc, 2001). Bien qu'elle soit essentiellement un service de consultation régional, la CEA aide un certain nombre de pays africains à renforcer leurs capacités en établissant des rapports, en organisant des conférences et en leur offrant ses conseils. On peut notamment citer les initiatives suivantes : programme de gestion du service public au Swaziland (2001); réformes de la gestion du secteur public au Ghana et au Nigéria, (2001); et mise en oeuvre en Namibie de la Charte de la fonction publique en Afrique (2001).

## **B. Commission économique pour l'Europe**

32. La Commission économique pour l'Europe (CEE) contribue largement à l'amélioration de la capacité du secteur public de ses États membres de tirer parti des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC). La CEE a notamment créé une base de données sur les responsables locaux de la formation et les centres de documentation afin d'améliorer l'utilisation des TIC dans l'administration publique (le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration des finances publiques en Europe centrale et en Europe de l'Est), qu'elle a récemment mis à jour et enrichi.

33. La CEE a créé un réseau de 51 points de contact nationaux (appelés relais multiplicateurs) dans 25 pays en transition. Ces relais multiplicateurs font connaître, diffusent et traduisent les recommandations, normes, directives et documents de la Commission, ainsi que les autres sources d'information sur ses travaux, pour que tous les acteurs concernés dans les États membres à économie en transition puissent en tirer profit.

34. La CEE a lancé le projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques alignés (UNeDocs) qui a pour objectif de favoriser le développement de systèmes nationaux de documentation commerciale qui soient alignés sur les normes internationales et les meilleures pratiques en la matière, en donnant aux États les capacités et les outils nécessaires. L'UNeDocs permet aux pays d'utiliser les documents commerciaux sur support papier et sous forme électronique de manière conjointe et de faire des prévisions très précises en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement.

35. La CEE a créé l'Alliance pour les partenariats public-privé pour promouvoir le développement durable. L'objectif principal du programme est d'aider les gouvernements à créer, dans les administrations, des services spéciaux, les unités pour les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, chargés d'élaborer des projets, de coordonner les politiques et d'aider les autorités locales à les mettre en oeuvre. La CEE entend ainsi favoriser la réduction de la pauvreté et le développement durable, objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cette fin, l'Alliance coopère également avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en amenant les unités européennes à unir leurs forces avec leurs homologues en Asie afin d'offrir des services d'infrastructure aux pauvres. L'Alliance a également pour but d'améliorer les pratiques suivies en ce qui concerne l'appel à la concurrence, et notamment la prise en compte des objectifs du Millénaire pour le développement dans les critères de sélection des projets.

36. Le Groupe de travail de la CEE sur le développement de l'industrie et des entreprises contribue, grâce à ses initiatives, à l'amélioration de la capacité des administrations publiques d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À sa deuxième session, en mars 2001, le Groupe de travail a convoqué une équipe de spécialistes sur le rôle des entreprises dans la réduction de la pauvreté, qu'il a chargée : i) d'aider les gouvernements, à leur demande, à concevoir des programmes générateurs de revenus en ce qui concerne les entreprises; ii) d'examiner l'impact des règles, réglementations et politiques visant à encourager l'esprit d'entreprise et évaluer leurs répercussions sur les pauvres et les groupes de population vulnérables; et iii) d'identifier les moyens d'action qui se sont avérés efficaces pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales en développant l'esprit d'entreprise. Après avoir décidé, à sa deuxième réunion, d'axer ses activités sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes afin de lutter contre le chômage et la pauvreté dans cette couche de la population particulièrement vulnérable, l'Équipe de spécialistes a organisé, en août 2002, le premier Forum régional sur la jeunesse : sécurité, opportunité et prospérité, à l'occasion duquel plusieurs recommandations à la CEE ont été formulées.

### **Développement d'indicateurs statistiques**

37. Il est fondamental de parvenir à évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et la mise en place de systèmes de suivi nationaux, avec des objectifs quantitatifs et les indicateurs statistiques connexes, revêt donc une importance cruciale. À cet égard, l'administration publique doit jouer un rôle de premier plan par l'intermédiaire du système national de statistiques officielles. À la suite d'une initiative prise par le DAES pour encourager l'établissement de rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la

Déclaration du Millénaire, la Division de statistique de la CEE s'efforce, avec le bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du PNUD, d'améliorer la qualité des statistiques dans les pays membres de la CEE et de diffuser les meilleures pratiques statistiques adoptées par les équipes de pays dans le cadre des rapports établis sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

38. Cette initiative vise essentiellement les pays en transition, et en particulier ceux de l'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'États indépendants. Cet effort d'amélioration des statistiques ayant trait aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire doit être replacé dans le cadre plus large d'un projet de la CEE et du PNUD concernant la production d'indicateurs de suivi des tendances sociales et du développement humain.

### **C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

39. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a incorporé les grandes lignes de la Déclaration du Millénaire dans son programme de travail. Les politiques de réduction de la pauvreté, les mécanismes de coopération nationaux et régionaux et l'interdépendance des stratégies économiques et des stratégies de développement durable et de protection de l'environnement constituent trois grandes priorités qui informent toutes les activités de la CEPALC, et en particulier son programme pour 2002-2003.

40. La CEPALC a acquis en Amérique latine et aux Caraïbes une large expérience de la compilation de données et de bases de données et elle fournit depuis de nombreuses années une assistance et un appui techniques aux pays de la région dans ce domaine. Le Programme pour l'amélioration des enquêtes et l'évaluation des conditions de vie en Amérique latine et aux Caraïbes a été couronné de succès et la CEPALC entend l'étendre à d'autres domaines que l'analyse de la pauvreté, envisageant notamment la possibilité de faire en sorte que les données des différents pays soient comparables pour qu'ils puissent ensemble tirer des enseignements de l'expérience.

41. En collaboration avec le PNUD et l'Institut de recherche économique appliquée du Brésil, la CEPALC a réalisé en 2002 une étude sur les moyens de réduire la pauvreté en Amérique latine en utilisant une méthodologie novatrice. Des experts des questions sociales de ces organismes ont évalué les tendances et les différents scénarios dans 18 pays d'Amérique latine à l'aide de plusieurs indicateurs de la réduction de la pauvreté, ils ont mis ces résultats en regard des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et ont examiné l'impact des différents moyens d'action sur la lutte contre la pauvreté. Les résultats de cette étude sont présentés dans une publication collective intitulée *L'objectif du Millénaire de réduire la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes*, publiée en anglais, français, espagnol et portugais au mois de décembre 2002 (Libros de la CEPAL No 70, ISBN 92-1-121379-7).

42. Selon la CEPALC, le manque de données statistiques solides, fiables et comparables, indispensables à l'analyse et à la formulation de politiques permettant d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire est l'un des problèmes que devront résoudre les pays de la région. La CEPALC a donc signé en juin 2002 une lettre d'intention avec le PNUD, la Banque

mondiale, et la Banque interaméricaine de développement (BID) afin d'apporter un appui coordonné aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes en ce qui concerne l'évaluation et le suivi des progrès accomplis sur la voie de ces objectifs, ainsi que l'examen des meilleures pratiques en la matière.

43. Outre ces initiatives interinstitutions, le Secrétaire exécutif de la CEPALC a créé un groupe d'études interdivisions qui doit centrer ses activités de recherche et de coopération technique sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment en ce qui concerne le développement social, le développement durable, la population et la condition de la femme.

44. S'agissant des indicateurs de la condition féminine, le Groupe chargé des femmes et du développement et la Division de la statistique et des projections économiques mettent en oeuvre depuis octobre 2002 un projet d'établissement d'indicateurs sexospécifiques en vue de la prise de décisions, avec le soutien financier du Gouvernement italien, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Ce projet doit permettre de mettre en place un système souple et intégré d'indicateurs de la condition féminine, ainsi que d'aider les pays de la région à utiliser ce type d'indicateurs dans l'élaboration de leurs politiques. Il est donc directement lié au troisième objectif de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

45. S'agissant du développement durable, des progrès ont été accomplis dans la sélection d'indicateurs plus précis de la diminution des ressources naturelles, les accords conclus récemment au Sommet mondial pour le développement social (SMDS) venant compléter les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Par ailleurs, en collaboration avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, la CEPALC étudie si les pays peuvent utiliser les données disponibles liées aux indicateurs déjà définis à l'échelle mondiale dans les objectifs 10 et 11 pour suivre les progrès accomplis au niveau national.

46. Pour contribuer à la diffusion de l'information sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire à l'échelle régionale, la CEPALC a entrepris de concevoir un site Web régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sera consacré aux activités interdivisions menées par la CEPALC et présentera des liens hypertextes renvoyant à d'autres organismes des Nations Unies ou organisations régionales. Il sera également possible de se connecter à partir de ce site à des sites de portée mondiale et au site de la CEPALC sur la suite donnée à l'échelle régionale aux conférences et sommets des Nations Unies, qui seront lancés en même temps, au mois de juin 2003, à l'occasion de la quatrième Réunion régionale de coordination technique interinstitutions des Nations Unies.

47. Outre ces initiatives individuelles ou interinstitutions, la CEPALC collabore au projet du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies, coordonné par M. Jeffrey Sachs et le PNUD, et notamment aux groupes de travail pour la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Elle entend également contribuer aux rapports interinstitutions régionaux dont l'établissement doit être coordonné par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le DAES.

## **D. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

48. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) est décidée à appliquer la Déclaration du Millénaire, notamment en développant l'administration publique, comme en témoignent les nombreuses activités qu'elle mène.

49. La CESAO est l'antenne régionale du réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques. En 2001, elle a créé un Comité spécial du développement de l'administration publique chargé de planifier ses activités dans la région en ce qui concerne l'administration publique. En 2002, la CESAO a lancé son propre réseau d'information en ligne, qui lui permet d'établir des contacts dans les secteurs de l'administration publique, des finances et des technologies de l'information dans les pays membres.

50. Les gouvernements doivent pouvoir s'appuyer sur des statistiques précises et à jour pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration du Millénaire. La CESAO offre sa coopération technique aux pays membres en menant des activités de formation et d'information sur le système de comptabilité nationale (SCN93) adopté en 1993, en examinant l'adoption progressive, par les gouvernements de ce nouveau système et en étudiant les questionnaires d'enquêtes économiques. En 2002, la CESAO a participé à une réunion sur le développement de la statistique nationale à l'occasion de laquelle l'accent a été mis sur le SCN93.

51. La CESAO aide les pays membres à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) comme outil de renforcement de l'administration publique. La commission régionale a offert une assistance technique au Qatar, aux Émirats arabes unis, au Liban, à l'Arabie saoudite, à l'Oman, à la Syrie et au Yémen dans l'élaboration d'un cadre et de politique nationaux pour la numérisation de l'administration publique, et notamment l'établissement d'un réseau entre les institutions gouvernementales. Elle a donné des conseils aux ministères et aux institutions publiques du Qatar, de l'Oman, du Koweït, de la Syrie, du Yémen et des Émirats arabes unis pour la sélection des technologies permettant d'instaurer un environnement administratif porteur en enrichissant l'infrastructure TIC d'applications améliorant l'efficacité et offrant aux clients un service de plus grande qualité. Face au manque de personnel convenablement formé aux TIC, la CESAO a mis au point des programmes de formation aux compétences de base et compétences professionnelles à l'intention des fonctionnaires de l'Iraq, de la Syrie, de l'Arabie saoudite et du Yémen.

52. En 2002, la CESAO a organisé deux réunions sur les nouveaux progrès enregistrés dans le domaine des TIC, dont une avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), consacrée au rôle des TIC dans la réduction de la pauvreté. La Commission a tenu une autre réunion sur les TIC en février 2003. En réponse aux recommandations formulées à ces occasions, la Commission anime l'application d'un programme d'action régional visant à exploiter les nouvelles technologies pour créer des emplois et lutter contre la pauvreté. L'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation professionnelle utilisant les nouvelles technologies pour améliorer la compétitivité des petites entreprises implantées dans des zones défavorisées. Des centres communautaires polyvalents pilotes sont conçus dans ce but.

53. La CESAO collabore depuis longtemps avec le secteur public des pays membres pour résoudre les problèmes sociaux qui revêtent une importance cruciale par rapport aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du

Millénaire. Ainsi, la CESAO a notamment i) invité les pays membres à participer à des projets concernant les politiques sociales; ii) offert ses conseils en ce qui concerne les politiques de promotion de la condition de la femme; iii) encouragé la formulation d'un questionnaire permettant d'évaluer la situation sociale des familles; iv) donné des orientations sur les compétences nécessaires en matière d'encadrement; v) évalué les transformations qui s'imposent dans les instituts d'enseignement supérieur au regard des besoins du marché du travail; et vi) aidé les nouveaux ministères à planifier un système d'enseignement technique et de formation professionnelle et à élaborer des stratégies dans ce domaine. La CESAO a organisé quatre réunions sur la réduction de la pauvreté en 2002 et deux réunions supplémentaires sur cette question en avril 2003.

## **IV. Institutions spécialisées des Nations Unies**

### **A. Organisation internationale du Travail**

54. Les initiatives prises par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en vue d'améliorer les capacités du secteur public dans les États Membres font suite aux réunions organisées au titre du Programme d'activités sectorielles. Elles complètent d'autres programmes de l'OIT ainsi que les programmes lancés par l'ONU et certaines institutions spécialisées pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

#### **Mise en valeur des ressources humaines dans la fonction publique**

55. Des conclusions adoptées à la réunion commune sur la mise en valeur des ressources humaines dans la fonction publique dans un contexte d'ajustement structurel et de transition, tenue à Genève du 14 au 18 décembre 1998, il ressort que les objectifs des réformes de la fonction publique devraient être les suivants : 1) bonne gouvernance, développement social durable et croissance économique soutenue orientée vers le plein-emploi et mise en valeur des ressources humaines; 2) accès équitable à des services de meilleure qualité répondant aux besoins essentiels (notamment en matière de santé et d'éducation de base) de l'ensemble de la population et élimination de la pauvreté; 3) rationalisation et amélioration de l'efficacité de la fonction publique; 4) amélioration et renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'homme; 5) gestion de la qualité, transparence et responsabilisation; 6) protection de l'environnement.

56. Pour donner suite à ces conclusions, l'OIT a entamé, en 2001, la révision du module de formation à la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, qui datait du début des années 90. Elle a achevé ses travaux en 2002. Le Centre international de formation de l'OIT à Turin (Italie) utilise désormais le module révisé dans ses programmes de formation. La version révisée contient deux nouvelles sections, l'une sur la participation des fonctionnaires et l'autre sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes. Le module de formation s'adresse aux responsables de la réforme de la fonction publique, aux administrateurs de la fonction publique participant à des programmes de réforme et aux autres fonctionnaires participant à un processus de réforme, y compris les conseillers et les représentants des syndicats de la fonction publique, les formateurs en gestion des

affaires publiques, et les consultants et les représentants des syndicats du service public.



### **Décentralisation et privatisation**

57. En 2001, les participants à la réunion commune sur les incidences de la décentralisation et de la privatisation des services municipaux, tenue à Genève du 15 au 19 octobre 2001, ont adopté des conclusions mettant l'accent sur le fait que les réformes de la fonction publique devaient s'inspirer des principes suivants : 1) justification de l'emploi des fonds, transparence des décisions publiques, en particulier mise en place de structures et procédures visant à garantir l'intégrité des programmes et des marchés publics; 2) création ou amélioration des services publics; 3) maintien de conditions de travail satisfaisantes et respect des normes de base en matière d'emploi durant les processus de réforme afin de préserver le moral et l'efficacité des agents de la fonction publique et des employés municipaux; 4) concertation avec les partenaires sociaux concernés avant la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des mesures de décentralisation et de privatisation; 5) octroi de ressources suffisantes et formation afin de faciliter la prise de décisions en connaissance de cause; 6) prise en compte de la diversité culturelle; 7) égalité de chances pour tous.

58. Comme suite donnée à la réunion commune, lors de laquelle l'OIT a été engagée à promouvoir la concertation à tous les niveaux dans le choix des réformes, un guide pratique du dialogue social dans la réforme de la fonction publique est en cours d'élaboration. Il sera mis à l'essai et validé dans des ateliers nationaux, dont les résultats seront intégrés dans une version définitive qui devrait être achevée à la mi-2003. L'OIT mettra ce guide à la disposition des milieux concernés afin qu'ils l'appliquent au dialogue social.

## **B. Banque mondiale**

59. La Banque mondiale, consciente de la nécessité de créer des institutions publiques efficaces dans le contexte des stratégies d'aide-pays, s'emploie à améliorer la fonction publique à plusieurs niveaux, et a récemment proposé, avec le Fonds monétaire international (FMI), de créer un dispositif de suivi des progrès réalisés en direction des objectifs du Millénaire.

### **Stratégies d'aide-pays**

60. La sélection et la conception des activités visant à améliorer la gouvernance dans le secteur public s'inspirent des stratégies d'aide-pays en faveur des pays clients de la Banque mondiale. Ces stratégies doivent tenir compte des objectifs du Millénaire, tels qu'ils ont été adoptés, révisés ou élargis par les gouvernements.

### **Renforcement des capacités du secteur public**

61. La Banque mondiale s'emploie à renforcer les capacités du secteur public à différents niveaux au moyen de méthodes souples. Il est important d'établir un lien explicite entre le renforcement des capacités, le développement des institutions et la réforme de la gestion du secteur public. Le principe des partenariats amorcés et pris en charge par les pays est qu'il est nécessaire de renforcer les capacités à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société, y compris dans les principales composantes de l'État (le législatif, l'exécutif et le judiciaire), ainsi que dans la société civile et le secteur privé.

62. Afin de réduire au minimum les risques de confusion entre le renforcement des capacités et le développement, la Banque mondiale aborde le renforcement des capacités de manière différente selon qu'il s'agit d'individus, d'organisations ou de la société dans son ensemble. Elle met l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle et les conditions de travail en ce qui concerne les individus; la gestion, la prise de décisions et les mesures d'incitation des organisations; la réforme de la gestion du secteur public et le développement de systèmes en vue de changements institutionnels à grande échelle pour la société. Si l'on veut renforcer efficacement les capacités, il faut appliquer ces outils avec souplesse en tenant compte des capacités institutionnelles et des formes de régime des divers pays bénéficiaires.

63. À mesure que les capacités et les résultats s'améliorent, la Banque mondiale élargit son appui au renforcement des capacités des individus, des organisations et des systèmes. Il est possible – et nécessaire – de mener différentes stratégies volontaristes de renforcement des capacités dans les pays, selon le niveau déjà atteint. La Banque mondiale cherche à susciter de vastes réformes de la gestion publique dans la plupart des pays bénéficiaires, à consolider la gestion des finances publiques, à promouvoir la responsabilisation dans l'administration publique et à établir un bon équilibre entre les pouvoirs.

#### **Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

64. La Banque mondiale et le FMI ont présenté au Comité du développement, à sa réunion du 13 avril 2003, un rapport commun intitulé « Achieving the Millennium Development Goals and Related Outcomes: A Framework for Monitoring Policies and Actions » (Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs connexes : le suivi des politiques et des réalisations). Ce rapport présente un grand intérêt à deux titres. Premièrement, les politiques et mesures proposées s'appuient sur celles menées par les gouvernements des pays développés, les gouvernements des pays en développement et les institutions financières internationales, soit une très grande partie du secteur public mondial. Les politiques des pays en développement qui sont considérées sont les produits de leur secteur public qui sont pertinents pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Deuxièmement, le dispositif propose des indicateurs permettant de suivre les améliorations de la gestion du secteur public. Le rapport indique que, compte tenu de l'importance accordée à la qualité de la gouvernance, la mise au point d'instruments de mesure fiables et objectifs – et la recherche d'un consensus à cet égard – doit revêtir une importance particulière dans les travaux à venir. Le rapport principal ainsi qu'un additif technique peuvent être consultés respectivement aux adresses suivantes :

<[http://wbln0018.worldbank.org/DCS/DevCom.nsf/\(documentsattachmentsweb\)/April2003EnglishDC20030003/\\$FILE/DC2003-0003.pdf](http://wbln0018.worldbank.org/DCS/DevCom.nsf/(documentsattachmentsweb)/April2003EnglishDC20030003/$FILE/DC2003-0003.pdf)>;

et

<[http://wbln0018.worldbank.org/DCS/DevCom.nsf/\(documentsattachmentsweb\)/April2003EnglishDC20030003Add.1/\\$FILE/DC2003-0003-Add.1all.pdf](http://wbln0018.worldbank.org/DCS/DevCom.nsf/(documentsattachmentsweb)/April2003EnglishDC20030003Add.1/$FILE/DC2003-0003-Add.1all.pdf)>.

### Pratiques novatrices efficaces

65. On trouvera ci-après des exemples de pratiques novatrices efficaces qui ont été suivies dans le cadre d'opérations appuyées par la Banque mondiale à travers le monde et qui visaient à renforcer et à améliorer l'efficacité du secteur public :

- Création d'organes de lutte contre la corruption et de médiation en Amérique latine (Argentine, Paraguay et Pérou);
- Forme judiciaire au Guatemala : Collaboration effective avec une cour suprême dynamique, une commission de lutte contre la corruption et le Département du contrôle judiciaire; élaboration d'un projet de code de conduite; mise en place d'un système d'incitation et de dissuasion;
- Gestion responsable des dépenses publiques au Ghana : Une consultation à grande échelle ayant bénéficié de l'appui de plusieurs donateurs a permis d'identifier des points d'entrée en vue de moderniser la gestion du budget et des dépenses, la passation des marchés publics et la vérification des comptes dans la limite des capacités du Gouvernement ghanéen;
- Transparence dans l'exploitation forestière au Brésil, au Cameroun et en Fédération de Russie, ainsi que dans le secteur de l'approvisionnement en eau et en électricité au Gabon : En ce qui concerne l'exploitation forestière, la coopération au service du développement s'attache de plus en plus à améliorer la gouvernance, en particulier la transparence de l'attribution des concessions et l'application rigoureuse du système des concessions. Au Gabon, le service des eaux et de l'électricité a été privatisé au terme d'un processus parfaitement transparent;
- Études sur le suivi des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation en Ouganda : Les études réalisées ont permis de sensibiliser davantage la population aux problèmes de l'exécution du budget (y compris les retards, le coulage, l'insuffisance des recettes et la captation par les groupes d'intérêts), et ont donc rendu la population plus exigeante concernant l'exécution du budget de l'État;
- Gestion informatisée des services publics dans l'Andhra Pradesh : La décentralisation est facilitée par une gestion simple, intégrée, responsable et transparente, grâce à l'utilisation de l'Internet, qui permet la mise en oeuvre de réformes telles que la création de guichets uniques pour les services destinés au public et l'enregistrement informatisé des titres de propriété;
- Amélioration du contrôle financier public en Lettonie : Le renforcement des capacités du Gouvernement en matière de planification, de transparence, de mesures d'incitation, de contrôle interne, de participation et de supervision a contribué à réduire les captations de ressources et la corruption au niveau de l'État;
- Amélioration de la prestation de services en Jordanie : Les capacités de sept ministères techniques ont été accrues par une simplification des procédures, la clarification de leurs attributions légales, l'introduction de l'administration en ligne et la réforme de la fonction publique;

- Décentralisation en Indonésie : Le programme de développement local, qui met l'accent sur la diffusion d'informations et la décentralisation, touche la moitié des collectivités locales du pays.

Chacune de ces opérations inclut des approches novatrices qui tirent parti de divers points d'entrée, bien que des problèmes importants subsistent concernant les groupes d'intérêts ainsi que le maintien des activités et leur transposition à une plus grande échelle.

## C. Fonds monétaire international

66. Le Fonds monétaire international (FMI) cherche depuis longtemps à mettre les fonctions publiques nationales mieux à même de réduire la pauvreté et d'atteindre les autres objectifs du Millénaire. Parmi les initiatives qu'il a prises récemment, on retiendra la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'assistance technique aux pays à revenu faible ou intermédiaire.

### **Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

67. Le FMI a lancé la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en novembre 1999, soit 10 mois avant la tenue de l'Assemblée du Millénaire. Les programmes appuyés par cette initiative, qui s'inspirent des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ont pour but de favoriser la croissance durable et la réduction de la pauvreté et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces programmes privilégient l'adoption de budgets favorisant les pauvres et visant à stimuler la croissance, compte tenu des priorités nationales définies dans les DSRP.

68. Les programmes appuyés par la FRPC cherchent à accroître les investissements et la part du budget alloués aux activités de lutte contre la pauvreté, et donc à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire. Ainsi, le montant des dépenses consacrées aux initiatives de lutte contre la pauvreté dans les pays bénéficiant de ces programmes a augmenté, passant en moyenne de 6,75 % du produit intérieur brut (PIB) en 1999 à 8,5 % en 2001, et il devrait atteindre 9 % en 2002/03. La part de ces dépenses a également augmenté dans le total des dépenses publiques de ces pays.

69. La politique budgétaire a été assouplie dans le cadre des programmes appuyés par la FRPC afin d'encourager l'augmentation des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté. On prévoit une augmentation du déficit budgétaire (avant versement de dons extérieurs) de 0,5 % du PIB dans les pays bénéficiaires par rapport à l'année précédant la mise en oeuvre de la FRPC, ce qui permet un accroissement des dépenses publiques.

70. Afin de s'assurer que les dépenses publiques sont bien réorientées vers les activités de lutte contre la pauvreté, les programmes appuyés par la FRPC contiennent des mesures visant à aider les pays à améliorer leur gestion des dépenses publiques et à en accroître la transparence. Il s'agit là de mesures essentielles si l'on veut s'assurer que les fonds publics, en particulier ceux affectés à la lutte contre la pauvreté, sont utilisés aux fins prévues.

### **Initiative en faveur des pays pauvres très endettés**

71. En ce qui concerne les pays bénéficiant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le FMI attache une importance accrue à l'amélioration du suivi des dépenses de réduction de la pauvreté. En collaboration avec la Banque mondiale et les autorités nationales concernées, le Fonds a mis au point des plans d'action à l'intention de 24 PPTE en vue d'assurer un meilleur suivi de ces dépenses à court et long termes. Les plans d'action mettent l'accent sur l'identification des dépenses prévues au budget et des dépenses effectives consacrées à la réduction de la pauvreté et sur l'établissement de rapports à ce sujet, ce qui permet aux PPTE d'en assurer un meilleur suivi. Le FMI et la Banque mondiale entreprendront en 2004 une évaluation des progrès réalisés en vue d'améliorer les capacités de suivi des dépenses relatives à la lutte contre la pauvreté dans ces pays.

### **Assistance technique**

72. Le FMI appuie les efforts faits par les pays à revenu faible et intermédiaire en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire grâce à la mise en place d'un programme dynamique d'assistance technique visant à renforcer les capacités du secteur public. Au-delà des questions relatives aux dépenses, l'assistance technique couvre des domaines, tels que la politique fiscale et la collecte de l'impôt, qui jouent un rôle essentiel dans l'obtention des ressources nécessaires au financement de la lutte contre la pauvreté et donc à la réalisation des objectifs du Millénaire.

## **V. Mesures novatrices et domaines présentant un intérêt commun**

73. Une grande partie des travaux des institutions internationales est consacrée au renforcement des capacités du secteur public dans le but de contribuer à atteindre les objectifs du Millénaire. L'orientation profondément sociale de ces objectifs, et notamment la place faite à la lutte contre la pauvreté, appelait des mesures novatrices, des outils de recherche et des stratégies institutionnelles propices à la réalisation d'analyses et à la création d'un secteur public plus actif et plus ouvert. Quatre aspects retiennent généralement l'attention : i) la décentralisation; ii) la transparence et la responsabilisation; iii) la « gouvernance engagée »; iv) l'informatisation. L'accent est également mis sur le renforcement des capacités des systèmes et opérations statistiques.

74. De toute évidence, les divers aspects du renforcement des capacités s'influencent mutuellement et se complètent. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la décentralisation, qui peut avoir une incidence positive sur la transparence, la responsabilisation et la gouvernance engagée, et qui est, elle-même, facilitée par l'informatisation. L'expérience de la Banque mondiale dans l'Andhra Pradesh (Inde) a mis en évidence la manière dont une décentralisation tenant compte des besoins de la population et reposant sur une gestion simple, intègre, responsable et transparente, peut faire appel à l'Internet pour la mise en oeuvre de réformes telles que la création de guichets uniques dans les administrations ou l'enregistrement informatisé des titres de propriété.

75. Les citoyens exigent que leur secteur public soit de plus en plus transparent et rende davantage de comptes, mais aussi qu'il soit au service de l'utilisateur et non

l'inverse. Les gouvernements, à tous les niveaux, ont réagi en créant des institutions, systèmes et structures et en renforçant ceux qui existaient déjà afin de mieux répondre à ces attentes. L'administration en ligne, à savoir l'application de l'informatique à l'administration publique, peut constituer un outil utile pour la réforme.

76. La gouvernance engagée est un autre instrument pouvant contribuer de manière efficace à établir un lien entre le capital social et la gestion du développement, en donnant notamment aux organisations de la société civile et à la population les moyens de jouer un rôle important dans les grandes décisions politiques, y compris celles se rapportant aux objectifs du Millénaire. Dans de nombreux pays, l'élaboration des politiques fait désormais appel à la participation directe d'un large éventail d'organisations de la société civile et ne relève plus exclusivement des gouvernements. Les départements et organismes des Nations Unies appuient ces initiatives en encourageant la participation des représentants du secteur privé, de la société civile et de l'ensemble des administrations aux réunions et ateliers qu'ils organisent. Il arrive qu'ils leur fournissent également une assistance technique.

77. Les organes des Nations Unies encouragent vivement l'utilisation de l'informatique dans le cadre de la réforme de l'administration publique, car elle facilite la décentralisation, la transparence et la responsabilisation, ainsi que la participation directe de la société civile. L'administration en ligne offre de nombreuses possibilités d'améliorer l'administration publique en particulier et le gouvernement en général, mais sa mise en oeuvre risque fort d'être compromise s'il n'est pas pourvu de manière adéquate aux besoins institutionnels et aux besoins en ressources humaines. C'est pourquoi il est essentiel de fournir une assistance technique aux pays en développement si l'on veut qu'ils utilisent ces nouveaux moyens avec efficacité.

78. Les domaines présentant un intérêt commun sont interdépendants et les progrès réalisés dans l'un d'eux peuvent contribuer à faire progresser un autre domaine et inversement. S'ils se présentent comme un ensemble cohérent, ces quatre instruments de réforme tendent à avoir des effets cumulatifs susceptibles de transformer l'administration publique classique en un secteur public qui favorise davantage la participation et le partenariat, l'ouverture et la transparence, ainsi que l'accès à l'information, et est donc en mesure de garantir une prestation de services efficace. Les enseignements tirés en permanence de l'expérience au niveau international et la recherche orientée vers l'action sont considérés comme des aspects essentiels du renforcement des capacités et de la réforme de l'administration publique.

## VI. Conclusions et recommandations

**79. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, les problèmes posés par la mondialisation et la libéralisation, et les revendications de la population, qui demande à participer davantage aux décisions politiques, ont créé un élan porteur de changements. Les initiatives évoquées plus haut confirment cette tendance et démontrent que l'administration publique est tout à fait concernée par ces changements et qu'elle traverse une phase d'évolution. Les changements sont plus marqués en ce qui concerne les partenariats et la**

participation à l'élaboration des politiques, la réorientation des méthodes et procédures de planification vers la lutte contre la pauvreté, la création d'un environnement propice à la constitution de partenariats entre les secteurs public et privé en matière d'investissements et d'échanges, l'amélioration de la coordination, le contrôle et l'évaluation, etc. Il n'est pas étonnant que ces changements nécessitent le recours à des outils nouveaux et à des techniques et compétences nouvelles. Il est donc urgent que les gouvernements se rendent compte qu'il sera difficile de réaliser les objectifs du Millénaire sans procéder à des changements institutionnels et méthodologiques importants et qu'il faudra valoriser les ressources humaines et renforcer les capacités de manière considérable pour faciliter ces changements. Les organisations internationales, et notamment l'ONU, et la communauté des donateurs doivent être pleinement conscientes de la nécessité de ces changements et s'engager à les mener à bien.

80. Le présent document rend compte d'un certain nombre d'initiatives déjà engagées qui ont pour but d'aider les États Membres à faire face aux changements et de leur donner les moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire. Il est important de procéder à une analyse plus poussée de ces initiatives et de diffuser plus largement leurs résultats. Les États Membres auront également besoin d'assistance technique pour piloter et tester certaines des nouvelles initiatives. L'ONU peut jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'échange d'informations et fournir une aide technique à la recherche appliquée.

81. L'ONU pourrait donc appuyer davantage les échanges d'informations et la recherche sur ce qui, parmi les pratiques de l'administration publique, contribue le mieux aux objectifs du Millénaire. Cet appui pourrait s'élargir à la promotion de la coopération Sud-Sud par le biais de la coopération technique. Les efforts faits par l'ensemble des départements, fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies doivent être coordonnés au moyen des mécanismes intersecrétariats et interinstitutions existants.